

Aide à la mobilité internationale sortante des doctorant.e.s

ED 583 “Risques et société”

Le soutien à la mobilité internationale concerne les doctorants inscrits dans l’ED 583 « Risques et société » qui souhaitent effectuer un séjour de recherche dans une structure d'accueil à l'étranger, pendant la préparation du doctorat (les demandes de mobilité ayant lieu après la date de soutenance de la thèse sont écartées).

Attention : les doctorants étrangers partant en mobilité vers leur pays d'origine et/ou leur pays de co-tutelle ne sont pas éligibles.

La mobilité doit être égale ou supérieure à un mois.

Après vérification de la complétude des dossiers soumis, un jury procédera à la sélection des candidatures et à l’attribution des bourses de mobilité, selon les critères indiqués ci-dessous :

- Pertinence de la mobilité
- Excellence scientifique
- Possibilité de transfert des connaissances acquises pendant la mobilité
- Valorisation des relations inter-unités

Chaque année, il y aura 2 campagnes d'aide au financement de projets de mobilité internationale :

- **Campagne 1 : pour des demandes qui concernent un départ entre le 1^{er} février et le 30 juin, clôture des demandes au 30 novembre**
- **Campagne 2 : pour des demandes qui concernent un départ entre le 1er juillet et le 15 décembre, clôture des demandes au 31 mai**

L'attribution d'une aide financière vous engage à un strict suivi de la réglementation financière de l'établissement.

CONSTITUTION DU DOSSIER

Le dossier de demande de financement doit être envoyé à : ed583@unimes.fr

Dossier à télécharger, accompagné des pièces suivantes :

- Présentation détaillée par le doctorant du projet de mobilité en lien avec la thèse
- Lettre de soutien de la part de la direction de la thèse (direction + co-direction le cas échéant)
- Lettre de soutien du directeur ou de la directrice de l'unité de recherche
- Dans le cas de demandes de mobilité au-delà de la 4^{ème} année de thèse (de la 6^{ème} pour les doctorants inscrits à mi-temps), un argumentaire circonstancié devra être fourni par le/la doctorant.e et par le/la directeur.trice de thèse.

- Justificatifs de la mobilité :
 - a) Lettre d'accueil du laboratoire ou de l'institution précisant les conditions d'accueil
 - b) Devis transport
 - c) Devis hébergement

Pour faciliter l'établissement des devis, utiliser les taux Campus France pour les frais de transport : https://monprojet.erasmusplus.fr/docs/documents/Annexe%20IV_KA1-ADU_58.pdf

Forfait hébergement maximum dans le cadre de l'aide allouée :

Destination Europe : 550 € mensuel

Destination Hors-Europe : 650 € mensuel

Le dossier doit être signé **OBLIGATOIREMENT** par la direction de l'unité de recherche et par la direction de la thèse.

Il est impératif que le montant de la participation financière de l'unité soit renseigné sur le plan de financement.

- **Un seul dossier déposé par doctorant (une seule demande par campagne)**
- Les doctorants auxquels une aide a été accordée lors des sessions précédentes peuvent présenter un dossier mais ne seront pas prioritaires.
- La participation de l'unité de recherche devra être au minimum de 50% du montant total dans le cas où les recettes ne proviendraient que de l'ED et de l'unité de recherche de rattachement. Dans le cas de partenariats multiples, il conviendra d'équilibrer la participation à égalité pour l'ED et l'UR.